



## vente sur usufruit SUITE A UN EIZEIMER

Par **thie**, le **17/11/2012** à **14:05**

Mon père à acheter un terrain seul , il s'est marié sans contrat de mariage, et a construit une maison sur ce terrain avec ma mère.

Mon père est décédé en 1997. Du faite que la maison a été construite sur le terrain de mon père, au moment de la sucession, moi, mon frère et ma soeur sur conseil de notre notaire, pour payer moins de frais de succession nous avons hérité de la maison directement.

Ma mère en ayant l'usufruit, elle à vécu dedans jusqu'a aujourd'hui.

Ma mère étant atteinte d'un eizeimer, nous avons été contraint de la mettre en maison de retraite médicalisé.

Cette maison étant trop chère pour que ma mère puisse payer la totalité des loyer avec sa retraite, nous voudrions vendre la maison. Et donc ce servir de cette argent pour payer les loyers.

La maison étant en usufruit, et ma mère n'ayant plus toute sa tête, comment ça ce passe juridiquement ?